



**GROUPE DE TRAVAIL OCCUPATION DU SOL A GRANDE
ECHELLE DU 22 NOVEMBRE 2012
COMPTE RENDU N°5**

DATE DE REUNION
Lieu de réunion

22/11/2012
GIP ATGeRI

Affaire suivie par : Loïc WATIER

Projet

PRESENTS :

| | | | |
|---|--------------------------------------|--------------------------------|-------------------|
| GIP ATGeRI | CHRISTOPHE LABARRE PIERRE MACE | MARION LAQUERRE Loïc WATIER | PHILIPPE LORIOT |
| ADACL A'URBA | THIBAUT MAUBOURGUET LIONEL BRETIN | JEAN-ROMAIN LESTANGUET | |
| BORDEAUX SCIENCES AGRO CIVB | CHRISTIAN GERMAIN YANN SLOSTOWSKI | | |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONSTESQUIEU | MARIE-LAURE PEYRE | | |
| CONSEIL GENERAL DE LA DORDOGNE | ARNAUD LÉBOUCHER | | |
| CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE | LAURENT GRENIER | EDDY TARDY | |
| CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE | JEAN-JACQUES CHOLLON | MORGANE COUFFEAU | AURELIE PAQUIGNON |
| DRAAF AQUITAINE | MURIEL MALLERET | | |
| DREAL AQUITAINE | ERIC BALLAN | ISABELLE PEDELABORDE | |
| INRA | DOMINIQUE GUYON | | |
| LABORATOIRE AUSONIUS | NELLY MARTIN | | |
| ONF | ERIC LUXCEY | | |
| SDIS DE LA GIRONDE | CNE XAVIER ESTEVEZ | | |
| SDIS DES LANDES | THIERRY CAULE | | |
| SDIS DE LOT-ET-GARONNE | JULIEN CRUVELLIER | JEAN-PATRICK RATIER | |



1. Ordre du jour

- **Introduction, tour de table** des participants
- **Point sur l'OCS Régionale volet Littoral** (*Marion LAQUERRE et Philippe LORIOT – GIP ATGeRi*)
 - Production diachronique
 - Présentation de la note méthodologique pour récupérer les données via PIGMA
- Présentation du **SIG du Vin de Bordeaux** (données, outils, usages et perspectives) (*Yann SLOSTOWSKI – CIVB*)
- Utilisation des **données Magic 3 et autres données** dans la **problématique de gestion économe de l'espace** (*Eric BALLAN – DREAL Aquitaine*)
- **Nouvelles données** présentes dans PIGMA : données du **registre parcellaire graphique (RPG)** (*Philippe LORIOT – GIP ATGeRi*)
- **Point calendrier prévisionnel de livraison BD ORTHO 2012** (*Christophe LABARRE – GIP ATGeRi*)
- **Echanges et conclusions**

2. Compte rendu

A RETENIR :

- **OCS REGIONALE volet Littoral : En complément du millésime 2009** présenté lors de la réunion du 4 avril 2012 **un millésime « 2000 »** par détection de changement a été réalisé.

La production est une couche de données unique qui qualifie le millésime 2000 et le millésime 2009 (partition constante) afin de faciliter **l'étude des évolutions**.

Les **données** ainsi qu'un **fichier des statistiques communales** et le **rapport méthodologique** sont **visualisables et téléchargeables** directement depuis le **catalogue PIGMA**.

(https://www.pigma.org/documents/10157/63381/20120404_Groupe_OCS_finaldiff.pdf)

Un projet d'extension de cette OCS sur le reste du territoire aquitain initié par le Conseil Régional d'Aquitaine est en cours au sein de PIGMA.

- **SIG DU VIN DE BORDEAUX : Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux - CIVB**

Dans le cadre du **partage de connaissance des pratiques des différents organismes aquitains** en matière d'information géographique le GT OCS de PIGMA a invité le Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB) afin d'échanger sur leurs travaux et données.

Le rôle du CIVB (Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux) est d'établir un **contact permanent entre viticulteurs** (7 800 viticulteurs) et négociants.

3 missions essentielles :

- **Réalisation d'études** nécessaires à la filière
- **Promouvoir les vins de Bordeaux**
- **Contrôler la qualité – financement de la recherche.**

Le SIG du vin de Bordeaux est **accessible aux professionnels** (extranet sécurisé) et **permet aux viticulteurs de réaliser leurs propres cartes** utiles à leur activité (suivi des parcelles, prise en compte des contraintes réglementaires, zonages, aide à la décision... et est aussi un **outil collectif à l'échelle du vignoble de connaissance, de protection et de gestion du patrimoine viticole.**

Caractéristiques : plus de 40 couches dans lesquelles on retrouve près d'un million de **parcelles cadastrales** (Bd parcellaire + cadastre propre), une **OCS « cadastre en vigne »**, 1 couche **AOC**, des **cartes lithologiques, pédologiques et géologiques** numérisées, des données **statistiques viticoles**, des **fonds de plans** principalement IGN (BD ORTHO, SCANS...) ...

3 types d'accès : accès simple (1 clic) pour édition rapide de plans et rapports (localisation, hydro, environnement...). **Un accès classique** permettant de construire sa carte et enfin un **accès personnalisé et avancé** permettant de saisir/intégrer ces propres données.

Une **version mobile** sortira en **décembre 2012.**

Le CIVB est très intéressé par une **occupation du sol** et envisage l'**acquisition d'une ortho « à façon » très précise** (12cm/px ? cycle de mise à jour plus fréquent, tests sur PVA hivernale ?).

Enfin le CIVB a sollicité PIGMA afin d'échanger sur d'éventuels intérêts communs en termes d'acquisition de données (Orthophotographie) et afin de voir, le cas échéant, si possibilité de rechercher des partenariats financiers. Enfin le CIVB recherche aussi à travers PIGMA une collaboration technique dans l'expression des besoins par exemple (cahier des charges).

- **Utilisation des données Majic dans la problématique de gestion économe de l'espace :**

Les fichiers fonciers dits fichiers **Majic** (pour **Mise A Jour des Informations Cadastrales**) composent la **documentation littérale de la documentation cadastrale**. Ces informations sont **mises à jour en continu** par les **CDIF** et ont une **source fiscale**. Les informations sont **majoritairement déclaratives**.

Depuis longtemps ces **fichiers fonciers sont accessibles aux organismes publics**. Leur **utilisation est soumise à une déclaration CNIL**.

Les **données « brutes »** sont **lourdes et non standardisées** (par un logiciel de type tableur ou base de données) ce qui rend leur traitement difficile. Enfin les fichiers

fonciers ne sont pas géolocalisés mais sont géolocalisables à la parcelle cadastrale.

Depuis 2009 le **ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE)** procède à un **achat national unique** des fichiers au **bénéfice de ses services**. A cette fin, une seule déclaration CNIL portant sur l'identification des bénéficiaires et des usages est produite. Elle englobe la **possibilité** aux services déconcentrés œuvrant pour le MEDDE **de diffuser la donnée à d'autres organismes remplissant des missions de service public** (collectivités, agence d'urbanisme...). La **diffusion** auprès des **services du MEDDE** est assurée par le **CETE Nord Picardie**. Ce dernier réalise des traitements afin de porter, dans un **format structuré**, les fichiers dans un gestionnaire de base de données PostgreSQL et permettre des **exploitations plus aisées**. Il procède également à l'**anonymisation** des fichiers fonciers. Les **finalités** décrites dans la déclaration CNIL (du MEDDE) sont la **gestion de l'urbanisme**, les **études urbanistiques / aménagement / habitat** et enfin sur l'**occupation du sol**.

Ces **données retravaillées** peuvent être **diffusées** à d'autres organismes publics et notamment aux **plates-formes infrastructures de données géographiques**. Une réflexion sera engagée dans le cadre de PIGMA.

Les données étant **déclaratives** et à **but fiscal**, un certain nombre de **limites** en découle :

- ce qui est non déclaré n'existe pas dans la base
- ce qui n'a pas un impact important sur l'impôt n'est pas forcément mis à jour.

S'en suit une présentation des données des **Fichiers des Propriétés Non Bâties (FPNB)** qui contiennent des informations relatives à la **surface des parcelles** et permettent de distinguer les **natures d'occupation des parcelles à travers les subdivisions fiscales (Suf)**. Il est possible en particulier de **suivre annuellement le changement d'affectation des surfaces naturelles vers des surfaces urbanisées** de manière satisfaisante.

Un **premier exemple** illustre la possibilité de **description de l'occupation du sol à partir du FPNB en analysant la SUF dominante**. Mais, **indiscutablement, les fichiers fonciers ne remplacent pas une base de données type OCS Littoral** (13 postes de nomenclature contre 60 pour l'OCS, rattachement à une occupation dominante de la parcelle). A noter qu'en **l'absence de référentiel cadastral vectorisé** il faut réaliser une **modélisation (carré ou disque) de surface proportionnelle à la surface de la parcelle**.

Un **deuxième exemple** exposé, fait intervenir **les données du recensement de l'INSEE et les données MAJIC** (champs MAJIC : surface urbanisée par parcelle et date du premier local construit sur la parcelle). Ce croisement permet d'appréhender le **taux annuel d'évolution de la population rapporté au taux annuel d'urbanisation sur un territoire communal ou supra**. Ceci afin d'approcher les trajectoires de développement de ces territoires, selon la période, entre étalement urbain ou densification (D'après « l'Agence Européenne de l'Environnement », on parle d'étalement urbain lorsque le taux de changement d'occupation des terres en faveur

de l'urbanisation excède le taux de croissance de la population). L'obtention d'une typologie détaillée de la consommation de l'espace par territoire et par période permet un abord cartographique de ces phénomènes.

Pour **caractériser les espaces bâtis** on peut utiliser le **fichier des propriétés bâties (FPB)** qui **regroupent toutes les constructions** destinées à **l'habitation**, à l'exercice d'une **activité économique** et au **stockage**, les **bâtiments** et **terrains formant une dépendance**, les **terrains non cultivés affectés à un usage commercial et industriel** (lieux de dépôt, terrains de camping, golfs...). Il contient des **informations sur les PEV (parties d'évaluation) de local** caractérisées par leur affectation (usage d'habitation, professionnel, commercial...).

Parmi les exemples d'analyse on peut noter des **analyses d'évolution annuelle des surfaces urbanisées par typologie de construction** (logements individuels, collectifs, zones d'activités...), **des évolutions de la densité nette de logements par typologie de logement**, **des évolutions du taux de la surface habitable selon les typologies de logement**.

D'autres pistes d'utilisation des fichiers existent, on peut noter :

- Statistiques communales sur la vacance
 - Évolution de l'urbanisation à vocation habitat
 - Evolution de la tâche urbaine à partir des dates de construction
 - Évaluation de la capacité résiduelle d'urbanisation d'un PLU, d'un territoire de SCOT
 - Étude de densité de bâti à la parcelle
 - ...
- **Nouvelles données présentes dans PIGMA : données du registre parcellaire graphique (RPG) :**

Les données de **l'Agence de Services et de Paiement (ASP)** mises en ligne dans la plateforme PIGMA sont les données du **Registre Parcellaire Graphique (RPG) du millésime 2010** et présentent sur le portail ETALAB en Opendata.

Mis en place depuis 2002, le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est un système d'information géographique permettant l'identification des parcelles agricoles.
(6 millions d'îlots représentant 27 millions d'ha, déclarés annuellement par près de 400 000 agriculteurs).

Depuis 2007, **l'ASP diffuse une version anonyme des données graphiques** associées à **certaines des données déclarées** (4 niveaux d'information).

La **diffusion** des données est **réservée aux usages relevant d'une mission de service public ou d'une activité non commerciale**.

La diffusion de ces données se fait à titre payant exception faite des services centraux

et déconcentrés de l'Etat. Le montant facturé correspondant aux seuls frais de mise à disposition des données.

Une démonstration à partir de la visionneuse PIGMA montre l'apport de ce type de donnée pour affiner la connaissance de l'occupation du sol agricole notamment dans le cas de création de nouvelles parcelles agricoles.

L'ensemble des participants du Groupe de Travail missionne le GIP ATGeRi pour travailler le versement de ces données dans la plateforme PIGMA. Le GIP ATGeRi ayant sollicité d'ores et déjà le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales dans ce sens.

- **Points Divers : BD ORTHO 2012**

Couverture orthophotographique de la Région Aquitaine en été 2012 par l'Institut national de l'information géographique et forestière.

Dans le cadre de la mise à jour du Référentiel à Grande Echelle (RGE), l'Institut national de l'Information Géographique et forestière a effectué une nouvelle prise de vue aérienne de la Région Aquitaine en été 2012 à 25 cm natif pixel terrain.

Deux produits seront issus de cette production :

▪ **Une Bd Ortho® Haute Résolution (couleur et infrarouge couleur)** qui sera commercialisée par IGN selon les conditions commerciales en vigueur.

▪ **Une Bd Ortho® rééchantillonnée à 50cm pixel terrain (couleur et infrarouge couleur)** qui sera distribuée par la plateforme PIGMA aux partenaires éligibles au dispositif DCM (Diffusion à coût Marginal) de l'IGN.

Voici le calendrier prévisionnel de livraison par département de la Bd Ortho® 2012 50cm pixel :

- Dordogne (24) : Mai 2013
- Gironde (33) : 2^{eme} semestre 2013
- Landes (40) : Mars 2013
- Lot-et-Garonne : Mai 2013
- Pyrénées-Atlantiques : Février 2013

Les services de l'Etat, les collectivités territoriales ainsi que tout organisme de droit public ou de droit privé chargés d'une mission de service public pour l'exercice de leur mission de service public n'ayant pas un caractère industriel ou commercial pourront bénéficier de la Bd Ortho® 2012 50 cm pixel dans le cadre des partenariats PIGMA.

- **CAPTAGE EAU et PERIMETRE CAPTAGE - AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE :** Le GIP ATGeRi informe que l'avenant de la convention a été travaillé avec l'ARS et que le GIP ATGeRi va interroger les organismes ayant marqués un intérêt pour ces données afin qu'ils désignent leur référent interne. L'ARS validera ensuite si les organismes demandeurs sont éligibles ou non. Le GIP ATGeRi interrogera les partenaires d'ici fin 2012.

- La livraison de **MNT Lidar** sur le **Littoral aquitain** est retardée. L'IGN annonce une **livraison en janvier 2013 à la DREAL Aquitaine** (effective à la rédaction de ce compte-rendu). Comme cela a été annoncé, cette donnée sera mise à disposition de PIGMA et sa diffusion obéira aux mêmes règles de diffusion du RGE par PIGMA (accès limité aux utilisations de service public n'ayant pas un caractère industriel et commercial).